
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2018

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 22 mai 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Olivier Trudel, greffier adjoint
M^e Jonathan Garneau, assistant-greffier substitut
Mme Josée Larocque, directrice adjointe par intérim

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2018-199

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENTS



DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La trésorière dépose les listes suivantes :

- La liste des chèques émis du 6 avril au 10 mai 2018, pour un montant de 527 061,48 \$
- La liste de prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 30 avril 2018, pour un montant de 389 537,22 \$
- La liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 30 avril 2018, pour un montant de 927 581,97 \$
- La liste des dépenses par approbateurs du 6 avril au 10 mai 2018, pour un montant de 1 168 613,99 \$



QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES 8 ET 14 MAI 2018



2018-200

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 8 ET 14 MAI 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 9 MAI 2018 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 9 mai 2018.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 23 MAI 2018 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mai 2018.



2018-201

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 23 MAI 2018 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- DE2018-099** Entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative au versement d'une subvention pour l'organisation, par l'*Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels*, de la 4^e édition de l'événement international *BÉNÉFIQ*, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- CM2018-001** Modification de la *Politique de gestion de la fermeture de certains dossiers au Service du greffe de la cour municipale* afin de corriger quelques coquilles et d'y inclure un type de fermeture visant les dossiers ayant suivi le cheminement des programmes *IMPAC* à la cour municipale
- RH2018-388** Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires
- AP2018-353** Adjudication de contrats pour des travaux d'entrepreneur général (Appel d'offres public 51898)
- AP2018-395** Adjudication d'un contrat de services professionnels pour la vérification du parc applicatif de la Ville de Québec (Dossier 52253)
- A3MR2018-004** Prise d'acte de la *Vision de la gestion des matières résiduelles 2018-2028*
- BE2018-049** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2018
- DE2018-097** Entente entre la Ville de Québec et le *Parc technologique du Québec métropolitain*, relative au versement d'une contribution financière pour la réalisation du projet *Plan de transition des activités du Parc technologique du Québec métropolitain*

- DG2018-030** Nomination d'un membre du conseil de la ville pour siéger au sein de la *Commission du fonds d'amortissement*
- OT2018-004** Entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'*Alliance de l'industrie touristique du Québec*, pour des mandats délégués à l'*Office du tourisme de Québec* pour 2018
- SO2018-003** Prise d'acte des états financiers 2017 de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- TM2018-115** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)*, relative à l'implantation d'un terminus d'autobus sur le site d'*ExpoCité*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2018-202

MAIRIE – AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION ANNIE-CARON DE L'ÉCOLE DES PIONNIERS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
 APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
 ET RÉSOLU :

DE verser à la Fondation Annie-Caron, de l'école des Pionniers, une aide financière de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-203

MAIRIE – AIDE FINANCIÈRE À PRÉSENCE-FAMILLE SAINT-AUGUSTIN

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
 APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
 ET RÉSOLU :

DE verser à Présence-famille Saint-Augustin une aide financière de 1 000 \$ pour le fonctionnement de la Popote roulante.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-204

CONSEIL – MODIFICATIONS AU GUIDE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES ET PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
 APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
 ET RÉSOLU :

DE modifier l'annexe B « Classification des postes et des échelles salariales » du *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, en date du 22 mai 2018, par l'ajout, à la section « cadre niveau supérieur » des classifications et des échelles suivantes :

Famille emploi	Classe salariale	Pointage du poste	Catégorie, poste
Cadre niveau supérieur (dirige de grandes unités de services, fait partie des décideurs stratégiques)	11	825-875	Greffier
			Trésorier
			Directeur général adjoint
	12	875-925	Directeur général

D'abroger les classes 13, 14 et 15 des échelles salariales des cadres 2017-2022 en date du 22 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-205

CONSEIL – NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de M. Robert Doré, qui était directeur général de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale, de nommer une personne pour assumer l'intérim jusqu'à ce que le poste de directeur général soit comblé en permanence.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE nommer Mme Josée Larocque directrice général par intérim;

QUE Mme Larocque demeure, pendant l'intérim, titulaire de son poste de Directrice des finances – trésorière;

QUE Mme Larocque assume cet intérim jusqu'à ce que le poste de directeur général ait été comblé de façon permanente ou jusqu'à ce que le conseil municipal nomme une autre personne pour assumer l'intérim;

DE verser à Mme Larocque, pendant cet intérim, une prime salariale de 21 810,00 \$ par année ainsi que les avantages sociaux s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-206

CONSEIL – NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère opportun de désigner une personne pour occuper, de façon intérimaire, le poste de directeur général adjoint jusqu'à ce qu'un titulaire permanent ait été nommé.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE nommer Mme Isabelle Savard, directrice générale adjointe par intérim;

QU'à ce titre Mme Savard, sous la direction de la directrice générale, assiste cette dernière dans l'exécution des fonctions et responsabilités qui lui incombent;

QUE Mme Savard demeure, pendant l'intérim, titulaire de son poste de Chargée de projet;

QUE Mme Savard assume cet intérim jusqu'à ce que le poste de directeur adjoint ait été comblé de façon permanente ou jusqu'à ce que le conseil municipal nomme une autre personne pour assumer l'intérim;

DE verser à Mme Savard, pendant cet intérim, une prime salariale de 39 199,00 \$ par année ainsi que les avantages sociaux s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-207

TRÉSORERIE – REDDITION DE COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter les redditions de comptes datées du 7 mai 2018 et déposées en annexe au mémoire;

D'autoriser la trésorière à fermer ces projets d'investissement.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-208

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires déposés en annexe au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-209

GREFFE – TRANSACTION ET QUITTANCE – L'INTENDANT INC. C. VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES – DOSSIER 200-17-022264-154

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite mettre un terme aux procédures judiciaires introduites par L'Intendant inc. dans le dossier de Cour n° 200-17-022264-154;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'accord avec le projet de transaction et quittance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver la transaction et quittance entre L'Intendant inc. et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, dans le dossier n° 200-17-022264-154, de la Cour supérieure du Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet joint au mémoire, notamment le versement d'une somme de 270 191,25 \$ (235 000 \$ plus taxes) par chèque en capital, intérêts et frais en règlement complet, général et final de toute somme réclamée par la demanderesse dans le cadre des procédures judiciaires intentées en l'instance et/ou résultant des travaux effectués au bénéfice de la Ville pour le projet de rénovation du Centre communautaire Jean-Marie-Roy, phase 3;

D'autoriser le greffier adjoint à signer la transaction et quittance pour et au nom de la Ville;

D'autoriser la trésorière, ou son remplaçant, à effectuer le paiement sur le budget de fonctionnement du Service du greffe ainsi que sur les fonds prévus au *Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-337 au montant de 2,3 millions pour la rénovation du Centre communautaire Jean-Marie-Roy (phase trois)* au plus tard le 31 mai 2018;

D'autoriser la trésorière ou son remplaçant à effectuer les virements budgétaires requis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-210

GREFFE – ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR – PROLONGEMENT DES RUES CLAUDE ET RAYMOND – BOISÉ SAINT-AUGUSTIN

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le projet de prolongement des rues Claude et Raymond, connu sous le nom du développement Boisé Saint-Augustin, selon les conditions de l'entente mentionnées ci-dessous;

D'autoriser la conclusion avec Gesquim inc., Les Immeubles Giasson inc. et Les Constructions Bé-Con inc. de l'entente relative aux travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à l'entente jointe au mémoire;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-211

GREFFE – NOMINATION D'UN ASSISTANT-GREFFIER SUBSTITUT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE nommer Me Jonathan Garneau à titre d'assistant-greffier substitut en cas d'absence du greffier et du greffier adjoint ou de vacances à ces postes;

D'abroger les résolutions 2016-268 et 2017-323.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-212

GREFFE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – APPEL D'OFFRES NO APO-2018-002 RELATIF À LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – ROUTE RACETTE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels relativement aux travaux de réfection des infrastructures de la route Racette, appel d'offres no APO-2018-002, à Tetra Tech Q.I. inc. selon les prix unitaires et forfaitaires de son offre de services datée du 13 avril 2018 et jointe en annexe au mémoire, soit une somme estimée à 149 400 \$ plus taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient puisés sur le budget de fonctionnement du Service de la gestion du territoire;

D'autoriser la trésorière ou son remplaçant à effectuer les virements budgétaires appropriés le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-213

GREFFE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – APPEL D'OFFRES NO APO-2018-006 RELATIF À LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – ROUTE 138

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels relatifs aux travaux de réfection des infrastructures de la Route 138, appel d'offres no APO-2018-006, à la firme Tetra Tech Q.I. inc. selon les prix unitaires et forfaitaires de son offre de services datée du 13 avril 2018 et jointe en annexe au mémoire, soit une somme estimée à 179 425 \$ plus taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient puisés sur le budget de fonctionnement du Service de la gestion du territoire;

D'autoriser la trésorière ou son remplaçant à effectuer les virements budgétaires appropriés le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-214

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO APO-2018-008 RELATIF À UN CONTRAT DE VIDANGES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat relatif aux vidanges d'installations septiques, appel d'offres no APO-2018-008, pour une durée de 48 mois, à l'entreprise Sani-Orléans inc. selon les coûts unitaires par type de fosse, plus taxes applicables, en conformité avec le formulaire de soumission signé et daté du 25 avril 2018 et joint en annexe du mémoire;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le budget de fonctionnement du Service de la gestion du territoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-215

RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN CONSEILLER AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'embaucher M Jean-Philippe Fournier au poste de conseiller en ressources humaines au Service des ressources humaines, à compter du 14 mai 2018, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-216

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN CADRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE modifier la classification de l'annexe B du *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* comme suit :

- « Greffier adjoint – moins de 5 ans d'expérience » par « Greffier adjoint – moins de 3 ans d'expérience »;

DE nommer M^e Olivier Trudel au poste de greffier adjoint (établi) en date du 26 mars 2018, au même échelon auquel il était rattaché préalablement et selon la classification prévue au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-217

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE mandater le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour déposer une demande d'aide financière d'au moins 67 700 \$ pour l'exercice financier 2018-2019, dans le cadre de l'appel de projet en développement de collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications;

DE s'engager à autofinancer la totalité du projet, incluant l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications, pour un montant total de 172 000 \$;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer tous les documents en lien avec la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-218

GESTION DU TERRITOIRE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-139 ADOPTÉE LE 3 AVRIL 2018 – AJOUT À LA LISTE DES ÉVÉNEMENTS IMPLIQUANT L'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2018-139 adoptée le 3 avril 2018 en ajoutant à la liste des organisations autorisées à occuper la voie publique, les événements suivants :

- Les Fêtes de voisins organisés par les citoyens MM. Charles Billette et Éric Lemay sur les rues Jean-Juneau et de l'Avoine le 9 juin;
- Le Minifondo organisé par l'équipe Louis Garneau le 12 août;
- Le Granfondo organisé par Tour de Beauce le 12 août.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-219

GESTION DU TERRITOIRE – NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AFIN DE COMBLER UN POSTE VACANT

CONSIDÉRANT qu'un poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme est vacant et qu'il doit être comblé.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE nommer M. Gilles Racette en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-220

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 145, RUE DE SINGAPOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter le Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) tel que déposé pour le 145, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le 6 160 898, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un immeuble style « motel industriel » et l'installation d'une enseigne sur poteau.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Richard Thibaudeau, arpenteur-géomètre, minute 806, version 4 datée du 1er février 2018;
- Plan d'architecture et d'aménagement paysager par Louis Leduc, architecte, N° de dossier 1463, daté du 23 avril 2018;
- Plan de l'enseigne sur poteau par Lettrage Signature inc., N° de dossier 17.0718.01, daté du 26 janvier 2018;
- Plan civil et rétention pluviale par Nicolas Allard, ingénieur, N° de dossier C1710048, daté du 1er février 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-221

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 130, RUE DE ROTTERDAM

CONSIDÉRANT que les travaux incluent une mise aux normes de l'aménagement de terrain de la partie existante consistant à déplacer légèrement l'aire de stationnement avant, asphalté la cour avant et aménager une bande de terrain ceinturant le bâtiment, le tout tel que prévu lors du projet d'agrandissement autorisé en 2012;

CONSIDÉRANT que l'architecture proposée reprend le style du bâtiment existant et propose plusieurs éléments architecturaux distinctifs permettant de bien répondre aux objectifs et critères pertinents du Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter le PIIA tel que déposé pour le 130, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 2 814 776 (projeté 6 232 072), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal industriel.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par François Harvey, arpenteur-géomètre, minute 4773, daté du 9 avril 2018;
- Plan d'implantation par Benoît Lachance, architecte, N° de dossier 18-1517, daté du 10 avril 2018;
- Plan d'architecture par Benoît Lachance, architecte, N° de dossier 18-1517, daté du 6 avril 2018;
- Plan civil et rétention pluviale par Christian Laroche, ingénieur, N° de dossier 18-024, daté du 10 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRES NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2018-222

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 130, RUE DE ROTTERDAM

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 130, rue de Rotterdam.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 130, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 2 814 776 (projeté 6 232 072) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal industriel avec une marge de recul arrière à un minimum de 12,23 m au lieu de 13,5 m minimum tel que prescrit par le *Règlement de zonage 480-85*;

L'acceptation vise également à rendre réputée conforme la marge de recul arrière du bâtiment existant qui est à 10,05 m au lieu de 10,12 m tel que permis par dérogation mineure avec la résolution RVSAD-2012-5544-7a.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par François Harvey, arpenteur-géomètre, minute 4773, daté du 9 avril 2018;
- Plan d'implantation par Benoît Lachance, architecte, N° de dossier 18-1517, daté du 10 avril 2018;
- Plan d'architecture par Benoît Lachance, architecte, N° de dossier 18-1517, daté du 6 avril 2018;
- Plan civil et rétention pluviale par Christian Laroche, ingénieur, N° de dossier 18-024, daté du 10 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-223

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 119, RUE BÉCHARD

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 119, rue Bécharde.

CONSIDÉRANT qu'autoriser la dérogation mineure aurait pour effet de désenclaver la propriété avec un nouveau frontage conforme sur la rue Bécharde;

CONSIDÉRANT que la cour arrière ne subit aucune modification, mais que sa superficie, par rapport au nouveau terrain, serait réduite d'une manière dérogatoire;

CONSIDÉRANT qu'accorder une telle dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 119, rue Béchar, connu et désigné comme étant le lot 4 852 168 (projeté 6 243 940) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'autorisation de procéder à une opération cadastrale afin d'agrandir la propriété avec une cour arrière à 30 %, au lieu de 40 % minimum, tel que prescrit par le *Règlement de zonage 480-85*, selon le plan de lotissement préparé par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1539, daté du 28 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-224

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4754, RUE DE LA PERDRIX-GRISE

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 4754, rue de la Perdrix-Grise.

CONSIDÉRANT que l'application du Règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux demandeurs puisqu'il faudrait déplacer la piscine creusée. *Le Règlement sur les dérogations mineures 2006-004* considère, un tel déplacement étant un préjudice sérieux conformément à l'article 6.1 du Règlement;

CONSIDÉRANT qu'accorder une telle dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété. de la végétation ainsi qu'une clôture mitoyenne opaque étant présente entre les deux propriétés.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 4754, rue de la Perdrix-Grise, connu et désigné comme étant le lot 2 813 514 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à rendre réputée conforme la localisation dérogatoire de la piscine creusée installée en 1994, à 1,28 m de la ligne latérale gauche, au lieu de 1,50 m tel que prescrit par le *Règlement de zonage 480-85*, selon le certificat de localisation, préparé par Renaud-Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1455, daté du 8 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N° 2018-550 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'AUTORISER LES LOGEMENTS D'APPOINT SOUS CONDITIONS

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement n° 2018-550 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser les logements d'appoint sous conditions*.



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT N° 2018-554 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 482-85 AFIN D'ÉTABLIR CERTAINES NORMES MINIMALES VISANT LES LOGEMENTS D'APPOINT

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement n° 2018-554 modifiant le Règlement de construction n° 482-85 afin d'établir certaines normes minimales visant les logements d'appoint*.



**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N° 2018-558
CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement n° 2018-558 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*.



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2018-225

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-560 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE REMPLACER LA ZONE PAE-6
PAR LES ZONES RA/C-7 ET PR-11**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-560 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de remplacer la zone PAE-6 par les zones RA/C-7 et PR-11*.

Le projet de règlement est présenté et déposé au conseil.



2018-226

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-560 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE REMPLACER LA ZONE PAE-6 PAR
LES ZONES RA/C-7 ET PR-11**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n° 2018-560 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de remplacer la zone PAE-6 par les zones RA/C-7 et PR-11*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-227

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-561 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 481-85 AFIN D'INTRODUIRE LES NORMES
MINIMALES DE LOTISSEMENT POUR LA ZONE RA/C-7**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-561 modifiant le Règlement de lotissement n° 481-85 afin d'introduire les normes minimales de lotissement pour la zone RA/C-7*.

Le projet de règlement est présenté et déposé au conseil.



2018-228

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-561 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 481-85 AFIN D'INTRODUIRE LES NORMES
MINIMALES DE LOTISSEMENT POUR LA ZONE RA/C-7**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n° 2018-561 modifiant le Règlement de lotissement n° 481-85 afin d'introduire les normes minimales de lotissement pour la zone RA/C-7*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-229

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-562 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE N° 89-663 AFIN D'ABROGER LE PAE-6

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-562 modifiant le Règlement de plan d'aménagement d'ensemble n° 89-663 afin d'abroger le PAE-6.*

Le projet de règlement est présenté et déposé au conseil.



2018-230

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-562 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE N° 89-663 AFIN D'ABROGER LE PAE-6

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du *Règlement n° 2018-562 modifiant le Règlement de plan d'aménagement d'ensemble n° 89-663 afin d'abroger le PAE-6.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-231

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-550 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'AUTORISER LES LOGEMENTS D'APPOINT SOUS CONDITIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet du *Règlement n° 2018-550 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser les logements d'appoint sous conditions.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-232

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-556 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIF À LA CRÉATION DE LA ZONE CB-8 CORRESPONDANT AU LOT 3 058 903 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PB-6

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-556 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relatif à la création de la zone CB-8 correspondant au lot 3 058 903 à même une partie de la zone PB-6.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-233

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-557 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE VISANT À INTRODUIRE DES OBJECTIFS ET CRITÈRES POUR LA PRÉSERVATION DE LA MAISON PRAXÈDE-LARUE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-547 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale visant à introduire des objectifs et critères pour la préservation de la maison Praxède-LaRue.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-234

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-558 CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE reporter l'adoption du *Règlement n° 2018-558 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* à la séance ordinaire du conseil municipale du 5 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

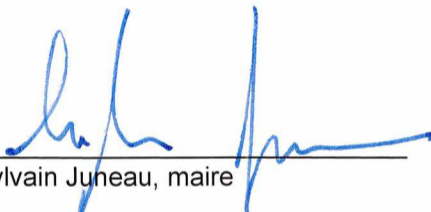


PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 32.



Sylvain Juneau, maire



Olivier Trudel, greffier adjoint